



NUMÉRO	SUJET
34-2018- DISREN	Demande de crédit de CHF 274'540 pour la réalisation de l'abattoir régional
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Daniel Rossellat François Roch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Construit en 1956 par la commune de Rolle, puis constitué en coopérative en 1997, l'abattoir régional de Rolle et environs (CARRE) gère l'unique installation coopérative du district de Nyon et d'une partie du district de Morges. Ce petit abattoir contribue à l'exploitation durable des ressources locales, par laquelle les produits carnés de notre région sont ensuite valorisés par les artisans et commerçants de la place. Sa viabilité est liée à son organisation dynamique, pour laquelle agriculteurs et bouchers sont engagés comme principaux coopérants.

Après plusieurs décennies de service à Rolle, l'abattoir doit être relocalisé. A la suite de la recherche de différents sites, la Commune d'Aubonne s'est engagée à accueillir la coopérative sur un site dédié aux activités d'utilité publique (voirie et déchetterie) et judicieusement localisé au pied du Jura. Une occasion magnifique d'adapter l'équipement et de garantir une production artisanale et régionale de qualité. Sur l'initiative de la Municipalité de Rolle, les associations régionales des deux districts soutiennent les porteurs de projet depuis les premières études à la réalisation du nouvel abattoir. Le présent préavis concerne le soutien régional à la réalisation de cet équipement.

Contexte / Enjeux

Depuis début 2012, la Région de Nyon et l'Association régionale du district de Morges (ARCAM) accompagnent la commune de Rolle et la Coopérative de l'Abattoir Régional de Rolle et Environs (CARRE) dans la recherche de solutions tant foncière qu'économique pour le maintien et le développement d'un abattoir de proximité. Des solutions ont donc été identifiées. Du site actuel à Rolle, le CARRE pourra implanter ses activités à Aubonne. Après l'étude de marché et l'élaboration d'un plan d'affaires, les recherches de financements se poursuivent.

Dans ce contexte, chacune des deux associations régionales a fait parvenir en février 2016 un courrier à l'ensemble des municipalités. Ce dernier avait pour but d'évaluer leur intérêt et le cas échéant les modes de soutien identifié. Côté district de Nyon, l'envoi a été effectué aux 47 municipalités. 40 communes ont répondu en faveur d'un soutien pour le nouvel abattoir. Le dispositif d'investissement régional était alors en phase finale de délibération dans les organes législatifs communaux, il était nécessaire d'identifier l'engagement des communes pour un tel projet.

Objet de l'action proposée

Un abattoir de proximité

La relocalisation de l'abattoir à Aubonne sur la zone En Chétry offre l'opportunité de transformer l'équipement pour répondre le mieux possible aux besoins des membres de la coopérative, agriculteurs et bouchers principalement. Par ailleurs, le nouvel équipement permettra de répondre au plus près à l'évolution des normes d'hygiène et de soins des animaux.

Déjà en 2014, une étude de marché a permis de confirmer l'intérêt de préserver le modèle d'organisation existant et de production de proximité. D'une part parce que l'actuel modèle d'affaires du CARRE est économiquement viable et d'autre part parce que la composition des membres est mixte, ce qui contribue à la dynamique du marché. En effet, la coopérative est constituée d'une majorité d'agriculteurs, quelque sept bouchers en sont membres. Son chiffre d'affaires est réparti entre 53% aux producteurs qui pratiquent la vente directe et 47% aux bouchers artisans. Selon les conditions de financement réunies par la coopérative, le nouvel équipement permettra une légère augmentation de la production tout en maintenant ses charges.

Part de marché actuel et projeté

Il est à relever que le volume actuel et projeté de la coopérative représente moins de 1% des activités d'abattage dans le canton de Vaud dont le volume est d'environ 231'315 bêtes. A titre indicatif, le plan d'affaires de la coopérative prévoit le volume suivant :

Bêtes abattues, situation actuelle et planification

Abattoir du CARRE	bovin	porc	ovins*	volaille	total
Situation actuelle (Rolle)	350	1 100	106	0	1 556
Situation projetée (Aubonne)	600	1 900	190	0	2 690

*ovins: moutons, chèvres

Le nouvel équipement permettra donc à la coopérative de renforcer sa part de marché en complément d'autres abattoirs, comme Vich, Sévery, Bière ou Montricher. Au regard des attentes et besoins de consommation de la population, le potentiel des abattoirs de proximité est important (cf. rapport du Grand Genève).

Les valeurs économiques, écologiques et sociales de ces activités

Sur le plan économique, l'élevage dans le district de Nyon représente une part importante des activités agricoles, en particulier avec la production bovine qui intègre tant la filière laitière que la filière viande. Il représente aussi un atout économique, puisque l'élevage diminue sur Genève.

La diversification des activités agricoles passe notamment par la maîtrise de la chaîne de production locale, qui permet de générer une valeur ajoutée certes à l'agriculteur, mais aux artisans bouchers et fromagers, aux commerçants locaux, ainsi qu'à l'habitant consommateur.

Sur le plan environnemental, il est à relever que le mode d'élevage dans la région se pratique principalement en prairies extensives, dont la biodiversité est entretenue notamment par les réseaux agro-écologiques. De surcroît, la possibilité de transformer la ressource localement réduit la chaîne de transport et par conséquent limite les émissions CO2.

La valeur sociale de ces activités agricoles, artisanales et commerciales s'exprime par la relation de proximité à l'habitant, qui est facilitée par la vente directe, les activités d'agri-tourisme et de randonnée qui est une des formes de loisirs les plus pratiquées dans la région.

Dès lors, la part des activités actuelles et projetées de cet abattoir garantissent :

- de générer de la valeur ajoutée dans la région : de la production à la vente par les bouchers et les commerçants de la place,
- de la traçabilité (gage de confiance) attendue par un nombre croissant de consommateurs,
- le maintien d'une agriculture qui participe à la qualité de vie du district (l'agriculture occupe plus de 40% du territoire),
- une solution en cas d'urgence vétérinaire, ce que permettent difficilement les abattoirs industriels.

Comme le souligne le rapport du Grand Genève en 2014 :

« Il est urgent de maintenir un outil d'abattage efficace pour les prochaines années. Le maintien de plusieurs installations de petite taille (100 à 300 tonnes) offrant des services de qualité (accueil, disponibilité, zones d'attente du bétail, frigos de rassissage et salles de découpe) semble une bonne stratégie au regard des besoins pour la vente directe et locale. Il ne s'agit pas de construire gros mais de construire bien » (p.64).

Coûts

Les coûts de la nouvelle construction sont répartis entre les travaux d'excavation, d'aménagement et de construction, l'installation de l'équipement d'exploitation, les honoraires, ainsi que les taxes et coûts liés à l'obtention du permis de construire ainsi que du DDP. Dans ce montage, les porteurs de projet intègrent une réserve pour divers et imprévus, tenant compte qu'entre les offres obtenues des prestataires à début 2018, des coûts peuvent évoluer d'ici à la réalisation effective de l'abattoir.

Descriptif des coûts de construction (CFC)	CHF
Travaux préparatoires	3 231
Bâtiments	2 233 698
Equipements d'exploitation	526 222
Honoraires	416 261
Divers et imprévus	276 358
Permis de construire, DDP, taxes et autorisations	415 250
Total TTC	3 871 020

Il est par ailleurs à préciser, que la commune d'Aubonne met à disposition une parcelle de 2 500m², sous forme de contrat DDP d'une durée de 60 ans. Le CARRE devra rétribuer la commune de CHF 10'000 par année (4.-/m²). Ce montant est inscrit dans les charges du budget prévisionnel. La valeur foncière mise à disposition par la commune est estimée à CHF 350'000.

Financement

Le montage financier est réalisé en tenant compte des exigences de la Confédération et du Canton. C'est le cas par exemple des fonds propres, pour lesquels les cadres réglementaires agricoles exigent un financement minimum des agriculteurs.

Fait nouveau, le Conseil d'Etat vaudois va déposer dès la rentrée 2018 un EMPD, qui propose un financement cantonal équivalent à la part fédérale. Cette orientation politique est un signal important. Ces dernières années, l'Etat de Vaud n'avait pas pu engager de tels montants malgré le nombre de projets identifiés.

Concernant le district de Morges, la commune d'Aubonne prend en charge les coûts d'affectation et d'aménagement. Ce projet impacte 34 communes sur les 62 qui composent le district de Morges. En effet, les communes du nord de ce district se trouvent dans la zone de chalandise de l'abattoir d'Orbe. Les communes et les agriculteurs de ce territoire ont plutôt décidé de soutenir ce dernier.

En ce qui concerne le district de Nyon, la commune de Rolle, où siège aujourd'hui l'actuel abattoir soutient le projet et constitue le cercle porteur. La clé de financement régional se base sur les statistiques en Unité Gros Bétail (UGB) des bovins. Elle a le mérite de faire ressortir la fonction agricole des communes non membres de la Région de Nyon, voire hors DISREN. La coopérative de l'abattoir régional pourra donc solliciter ces communes en faveur de la réalisation du nouvel abattoir.

Les financements sont évalués comme suit :

Sources de financements	CHF
fonds propres	350 000
Aubonne	350 000
communes du district de Morges	150 000
CH-OFAG	700 000
VD-DGAV (AF)	700 000
VD-SPEI (prêt LADE)	250 000
Crédit agricole FIA	400 000
Banques	500 000
Autres donations	100 000
Région de Nyon	371 000
Total	3 871 000

} Fonds tiers 90% du coût total

} Part régionale :
cercle porteur 96'460
cercle solidaire 274'540

Pour la part de la Région de Nyon, ce projet s'inscrit donc dans le mécanisme DISREN (www.regionyon.ch/disren). Le tableau ci-après résume les montants antérieurs qui ont été engagés ainsi que ceux prévus pour l'étape 4, objet du présent préavis.

	Phase 1		Phases 2 et 3		Phase 4	
	Mode de financement	Etude de faisabilité	Mode de financement	Pré-étude	Mode de financement	Réalisation
Coût total CHF (TTC)	Étude de marché, plan d'affaires, identité visuelle	37'000	PPA du site En Chétry, Aubonne	100'000	Réalisation de l'équipement	3'870'000
Porteurs		11'000			Cercle porteur	96'460
Région		3'000			Cercle solidaire	274'540
Fonds tiers	Etat de Vaud*, district de Morges**	23'000	commune d'Aubonne	100'000	Fonds tiers	3'499'000

* Service cantonal de l'économie (SPEI), Direction générale de l'agriculture (DGAV)

** Association régionale du district de Morges (ARCAM)

Calendrier

Le calendrier ci-dessous indique les principales échéances relatives à la réalisation du nouvel abattoir à Aubonne.

	2018		2019		2020		2021	
	Janv. à juin	Juillet à déc.	Janv. à juin	Juillet à déc.	Janv. à juin	Juillet à déc.	Janv. à juin	Juillet à déc.
Actualisation du plan d'affaires								
PDRA Ouest vaudois : étapes de validation par la Confédération		Envoi à l'OFAG		convention tripartite				
PDRA : EMPD cantonal		dépôt	vote					
Contrat de DDP		préavis	Contrat					
Mise à l'enquête et permis								
Construction								
Entrée en fonction								

Il est à relever que le contrat de DDP et les engagements financiers des régions doivent être confirmés pour permettre la signature de la convention tripartite du PDRA avec la Confédération et l'Etat de Vaud selon précisions indiquées en annexe du présent préavis.

Communication

Arguments publiables au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Le maintien des emplois dans l'agriculture, l'artisanat et petits commerces
Bénéfices pour les communes	Dynamique des commerces de proximités dans les centres, Des agriculteurs qui maintiennent leurs activités.
Bénéfices pour les habitants	Des produits de proximité et une traçabilité garantie, Un espace agricole et paysager de qualité

Conclusion

Aujourd'hui, la majorité des boucheries de la place, de Rolle à Begnins, en passant par Trélex et Nyon offrent des produits issus de l'élevage de la Région et transformés à Rolle ou à Vich. Il en est de même pour les agriculteurs, qui diversifient leurs activités avec de la vente directe. Cette valeur ajoutée locale est rendue possible par le partage de cet outil de transformation, aujourd'hui sis à Rolle et qui pourra se développer à Aubonne. Les principaux membres de la coopérative sont ces agriculteurs et bouchers, qui, avec une minorité de communes, forment une organisation dynamique. L'organisation a démontré sa viabilité malgré sa petite taille. Il sert aujourd'hui de modèle dans un contexte économique où d'autres abattoirs, trop grands ou pas assez coopératifs, ferment.

Le soutien à l'abattoir régional permet de répondre aux objectifs écologiques, sociaux et économiques du district. En effet, l'abattoir permet de maintenir des emplois dans l'agriculture, l'artisanat et les services de proximité, il participe à l'environnement en favorisant les circuits courts et réduisant les grands déplacements. Il garantit traçabilité et contribue à la qualité de vie en faveur d'une population, qui apprécie consommer ces produits du terroir.

Annexes

- Présentation du projet de développement régional agricole de l'Ouest vaudois
- Répartition financière DISREN
- Plan d'aménagement du projet d'abattoir

A consulter :

- www.abattoir-lacote.ch
- Rapport 13-22 du Grand Genève : Les besoins régionaux dans le Grand Genève en matière d'abattoirs

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 34-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 274'540 pour la réalisation de l'abattoir régional du CARRE
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 274'540 en faveur du CARRE
- d'imputer le montant total de CHF 274'540 sur le compte DISREN 140-3185.
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 74% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 12 juillet 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Patrick Freudiger
Secrétaire

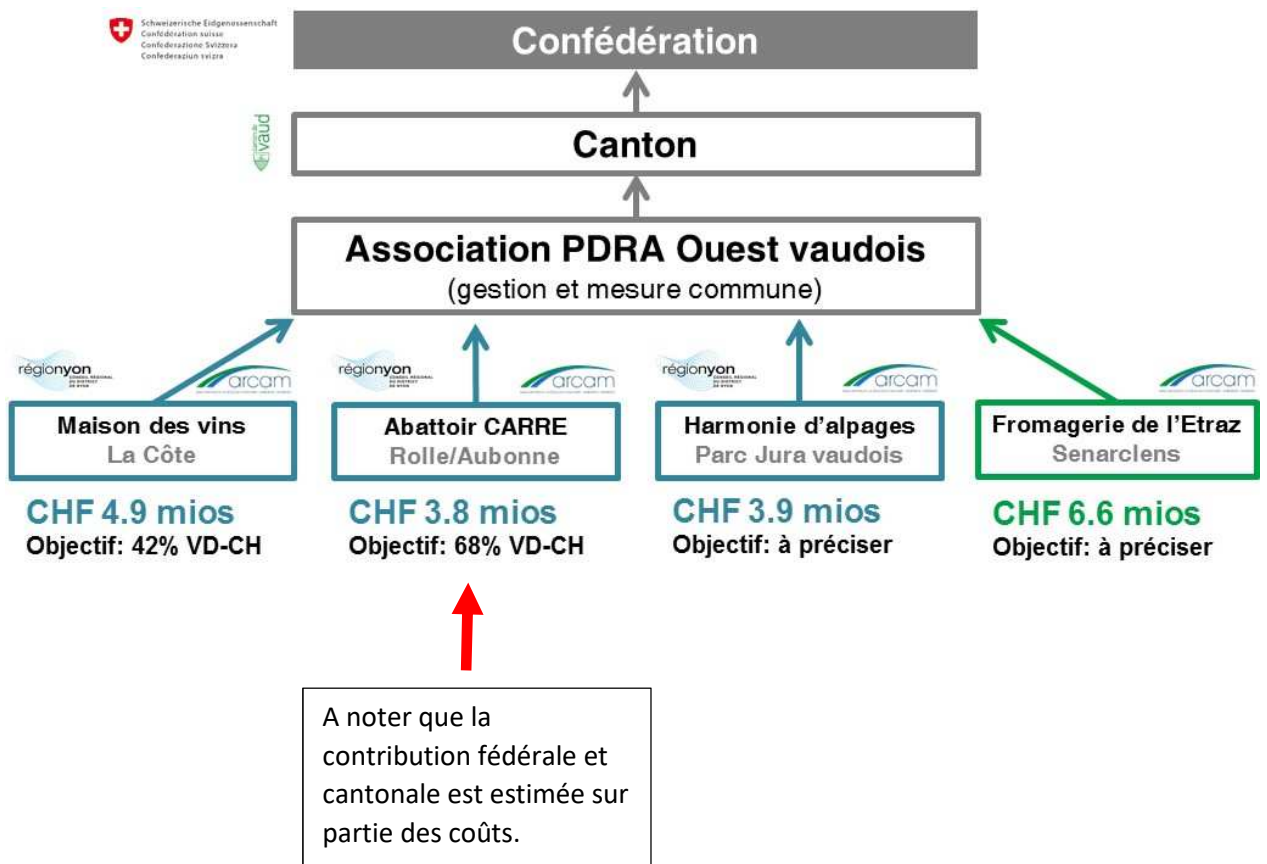
ANNEXES

Projet de développement régional agricole dans l'Ouest vaudois

Comme présenté en séance du Conseil intercommunal du 14 juin 2018, l'abattoir s'inscrit avec la Maison des vins de la Côte dans le projet de développement régional agricole (PDRA) de l'Ouest vaudois. A ce titre, le projet de nouvel équipement rejoint d'autres projets régionaux, qui sont celui du Parc régional (Harmonie d'alpage), de la Maison des vins de la Côte et la fromagerie de l'Etraz à Senarclens dans le cadre du programme de financement fédéral éponyme.

La Confédération exige qu'un panel composé d'au moins quatre projets partiels présentent une à plusieurs mesures conjointes. Dans le cas présent, il s'agira de valoriser conjointement les actions de sensibilisation à l'environnement et aux métiers agricoles. Leur promotion pourra être relayée par les Offices du tourisme de Morges Région et de Nyon Région. Le but étant de créer de la valeur ajoutée, ces mesures communes auront pour objectif d'augmenter la part de visites des groupes.

Cette structure associative, qui fédèrera les quatre projets de l'Ouest vaudois, sera engagée par voie de convention tripartite avec les départements fédéral et cantonal de l'agriculture. Il permettra au projet d'abattoir de bénéficier des soutiens fédéraux et cantonaux agricoles. La part fédérale est estimée à 34%, il en sera de même pour la part cantonale.



Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Réalisation de l'abattoir régional			
Numéro de préavis	34-2018-DISREN			
Communes territoriales	Rolle			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

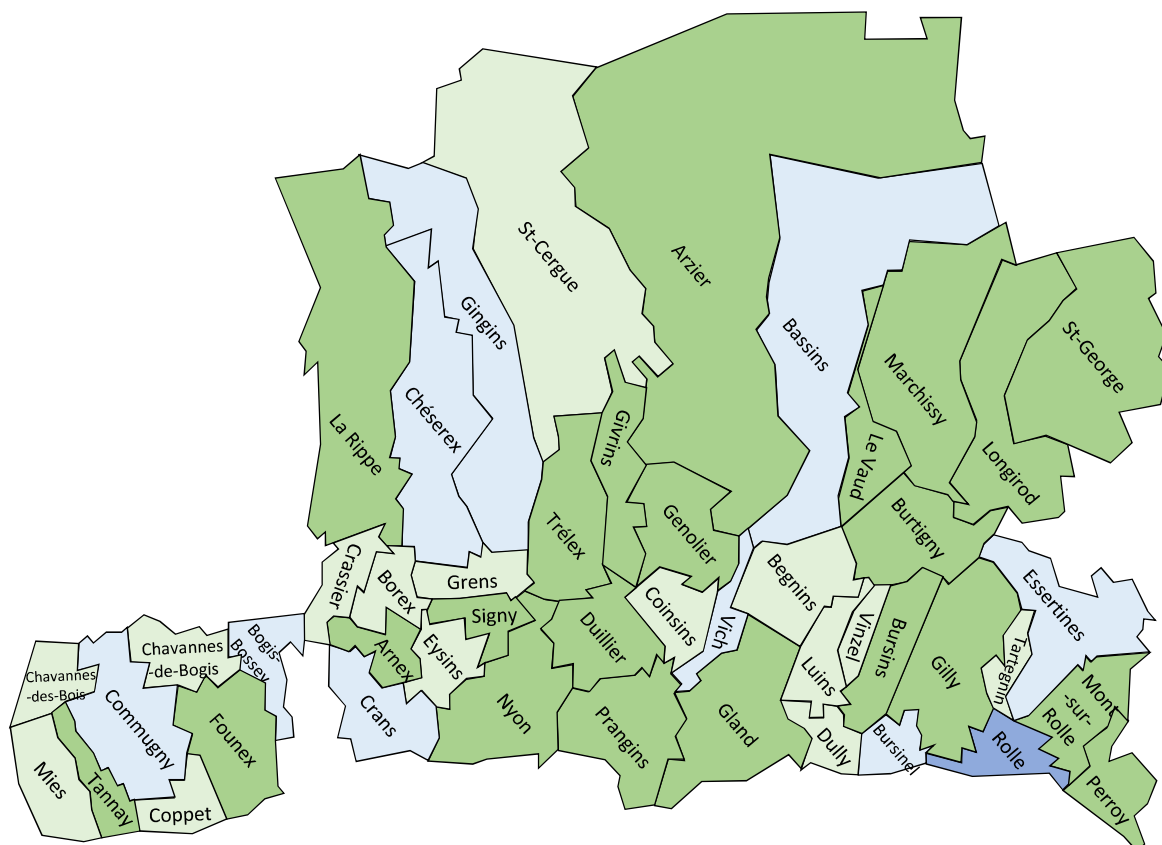
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 3'870'000	100%
Fonds tiers	CHF 3'499'000	90%
Part régionale	CHF 371'000	10%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Rolle	14%	51'940
Porteur B	Bursinel, Chésérèx, Gingins, Vich, Bassins, Bogis-Bossey, Commugny, Crans-près-Céligny, Essertines-sur-Rolle	12%	44'520
Solidaire A	Arnex, Arzier, Bursins, Burtigny, Duillier, Founex, Genolier, Gilly, Givrins, Gland, Grens, La Rippe, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, St-George, Signy, Tannay, Trélex	60%	222'600
Solidaire B	Begnins, Borex, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Dully, Eysins, Luins, Mies, St-Cergue, Tartegnin, Vinzel	14%	51'940



Critères de détermination des cercles DISREN

Le critère de détermination est l'unité gros bétail (UGB) référencée par la Direction générale de l'agriculture du Canton de Vaud (DGAV). Les données transmises concernent l'année 2016, la clé de répartition sera ainsi revue en fonction des données actualisées pour l'année 2017.

Cercle	Communes
Porteur A	Commune fondatrice et hôte de l'abattoir régional géré par le CARRE
Porteur B	Communes membres de la Région de Nyon hors DISREN et communes non membres de la Région de Nyon qui comptent plus de 40 UGB de bovins
Solidaire A	Communes membres de la Région de Nyon qui comptent plus de 40 UGB de bovins
Solidaire B	Communes membres de la Région de Nyon qui comptent moins de 40 UGB de bovins

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle	Part/cercle	Moyenne CHF/hab.
Porteur A	51'940	6'187	6.27%	8.40
Porteur B	44'520	11'840	11.99%	3.61
Solidaire A	222'600	62'867	63.67%	3.48
Solidaire B	51'940	17'839	18.07%	2.66

La moyenne CHF/hab. est calculée sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	5.2%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.05 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2018

Impact en % (avant compensation)	48.1%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.43 pt